

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DE PLAN PARTICULIER D'AFFECTATION DU SOL

Le dossier suivant est mis à l'enquête publique : le Projet de plan du PPAS « Chaudron » et le rapport sur les incidences environnementales (AND_0058_001).

Périmètre du plan : le terrain formé par le boulevard Henri Simonet, la route de Lennik, le complexe sportif de Saint-Gilles et le chemin de fer.

Identité du demandeur : Administration communale d'Anderlecht.

Objet de la demande : Approbation du projet de plan du PPAS « Chaudron » et le rapport sur les incidences environnementales.

L'enquête se déroule du **16 décembre 2021** et jusqu'au **28 janvier 2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne sur :
<https://www.anderlecht.be> (Anderlecht > Développement urbain).

La réunion de la commission de concertation est fixée au **24 février 2022**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale sur rendez-vous (tél. 02/558.08.62 ou courriel : developpementurbain@anderlecht.brussels) :

- à l'adresse suivante : service Développement urbain, rue de Veeweyde 100, à 1070 BRUXELLES ;
- tous les jours ouvrables (sauf le mercredi) : entre 8 h 30 et 11 h 30 ;
- le lundi entre 18 h 00 et 20 h 00.

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale sur rendez-vous pris (tél. 02/558.08.60 ou courriel : developpementurbain@anderlecht.brussels).

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et Échevins à l'adresse suivante Place du Conseil 1, à 1070 BRUXELLES.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à l'administration communale, service Développement urbain, rue de Veeweyde 100 à 1070 Anderlecht, sur rendez-vous (tél. 02/558.08.62 ou courriel : developpementurbain@anderlecht.brussels).

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins à être entendue par la commission de concertation.

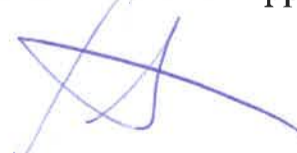
Fait à Anderlecht, le 30 novembre 2021.

Par le Collège :
Le Secrétaire communal,



M. VERMEULEN

L'Échevine du Développement Urbain,



S. MÜLLER-HÜBSCH

